

Lettre d'intention dans le cadre de l'appel à projets de Recherche en Education de l'INSPE de Lille - HdF 2020

Cette lettre a pour objectif de définir les engagements entre d'une part, le porteur de projet et son laboratoire et d'autre part, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'académie de Lille Hauts-de-France composante de l'Université de Lille

L'INSPE Lille - HdF a lancé un appel à projets collaboratifs de recherche en éducation (AAP recherche en éducation 2020) financés sur les fonds propres de l'INSPE LILLE - HDF, qui témoigne ainsi de son engagement fort et constant dans la recherche en éducation mais aussi de sa mission prioritaire qui est d'œuvrer à la dynamisation et à la fédération de cette recherche en région, l'éducation étant ici définie dans son sens le plus large. L'appel à projet 2020 est centré sur la question de l'inclusion dans son acceptation la plus large.

La Commission-Recherche-INSPE LILLE - HDF s'est réunie le 02 novembre pour examiner les dossiers reçus en réponse à l'appel à projets 2020, et les évaluer. Cette commission est composée de quinze membres comprenant des représentants de l'ESPE et des principaux partenaires de l'éducation en région Hauts de France (Conseil régional, Rectorat, DRRT, MESHS, Ecole doctorale SHS, etc.). Deux rapporteurs avaient été désignés par projet et un classement a donc été proposé. Conformément au règlement intérieur de l'INSPE LILLE - HDF, un arbitrage a été effectué en fonction des évaluations données par la commission.

Suite à cette procédure, il a été décidé que le projet intitulé **Pour une approche historique des vulnérabilités enseignantes dans la classe et hors la classe (XIXe siècle-années 1980)**, porté par le laboratoire **Laboratoire IRHIS UMR 8529** (coordinateur scientifique : **CONDETTE Jean-François**), était retenu pour une mise en œuvre en 2021-2022 et qu'il disposerait d'une somme de **4000 Euros**, destinée à couvrir tout ou partie des dépenses prévisionnelles de l'annexe 1.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités d'exécution et de financement du Projet sélectionné dans le cadre de l'appel à projets INSPE Lille - HdF « Recherche en Education 2020 ».

Article 2 : IDENTIFICATION, EXECUTION ET DUREE DU PROJET

La composante INSPE de l'Université de Lille accorde un soutien financier à la réalisation du Projet intitulé **Pour une approche historique des vulnérabilités enseignantes dans la classe et hors la classe (XIXe siècle-années 1980)** (ci-après « Projet ») porté par le Bénéficiaire. Le Projet est décrit à l'annexe 1, document faisant partie intégrante de la présente convention.

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser le Projet sous la responsabilité scientifique de **CONDETTE Jean-François**. En cas de changement de responsable scientifique, un courrier d'information devra être adressé au service recherche de l'INSPE Lille - HdF.

Si l'annexe 1 prévoit la participation d'autres partenaires au projet, le Bénéficiaire s'engage à prendre en charge, les frais occasionnés par le projet pour l'ensemble des partenaires cités, à hauteur de l'aide accordée.

Le Projet démarre le 1^{er} Janvier 2021, et prend fin le 31 décembre 2022.

Article 3 : MODALITES DE FINANCEMENT

3.1. Dépenses éligibles et montant de la subvention

Pour la réalisation du Projet, la subvention apportée par l'INSPE, composante de l'Université de Lille, pourra couvrir les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'équipement, et les dépenses de personnel ; elle est fongible entre les différents postes de dépenses. Elle ne peut pas être affectée à des dépenses de gestion ou de frais généraux.

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention versée par l'INSPE, composante de l'Université de Lille, exclusivement à la réalisation du Projet décrit en annexe 1 mais peut, au regard de l'avancée et des besoins du projet, apporter les ajustements, y compris budgétaires, qu'il justifie comme étant nécessaire et réalisé dans l'intérêt du projet.

Le montant total du Projet est estimé à **5000** euros.

La part du financement du Projet accordé par l'INSPE Lille – HdF, composante de l'Université de Lille, est de **4000** euros, nets de taxes. Cette somme sera versée au Bénéficiaire sous réserve du respect des conditions posées par l'article 4 et selon les modalités décrites dans l'article 3.2. de la présente convention.

La période d'éligibilité des dépenses est du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

3.2. Modalités du versement de la subvention

Le versement de la subvention de INSPE Lille - HdF sera versé au laboratoire.
En l'absence de contrepartie, les sommes ne sont pas soumises à la TVA.

Article 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le responsable scientifique s'engage à fournir à l'INSPE Lille - HdF, un rapport scientifique et financier dans les conditions et délais définis ci-après. En cas de non-respect de ces conditions et délais, l'INSPE, composante de l'Université de Lille, se réserve le droit de demander le reversement partiel ou total de la subvention versée et le cas échéant, de résilier la convention conformément à l'article 9 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage également à participer à une demi-journée de restitution des résultats de la recherche à la fin du projet.

4.1. Rapport scientifique

Le responsable scientifique du Projet fournira au service recherche de l'INSPE Lille - HdF un rapport scientifique au plus tard le 31 janvier 2023.

Le rapport scientifique sera adressé à : recherche@inspe-lille-hdf.fr ou INSPE Lille - HdF Service recherche 365bis rue Jules Guesde BP 50458 59658 Villeneuve d'Ascq.

Ce rapport comprendra les éléments suivants :

- Eléments d'identification du projet (nom, porteur, partenaire, ...)
- Rappel des objectifs et de la méthodologie employée
- Synthèse de l'activité (informations qualitatives et quantitatives relatives à l'activité de recherche)
- Synthèse des principaux résultats de recherche
- Conclusion et Perspectives du projet
- Actions de valorisation et communication dont publications
- Demandes de financement en liens avec les résultats obtenus dans le cadre du projet
- Liste et affectation des subventions complémentaires obtenues dans le cadre du projet

4.2. Rapport financier

Le Bénéficiaire fournira au service recherche de l'INSPE au plus tard le 31 janvier 2023, en accompagnement du rapport scientifique, un rapport financier justifiant des dépenses rendant compte des sommes engagées et acquittées. Le justificatif demandé concerne la part du financement du Projet accordé par L'INSPE.

Article 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'INSPE n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les travaux ou résultats issus du Projet réalisé par le Bénéficiaire et/ou par l'établissement partenaire.

Il est convenu que chaque partie puisse utiliser librement les résultats du Projet pour ses besoins propres et à des fins de communication interne ou externe.

Chaque partie pourra utiliser également le rapport scientifique final tel que validé par les parties, à des fins de communication interne ou externe sous réserve que les informations ainsi divulguées respectent les conclusions du rapport final.

Le Bénéficiaire reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle qu'il possédait antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

Article 6 : COMMUNICATION, PUBLICATION

Le Bénéficiaire s'engage à informer l'INSPE Lille - HdF de toute communication ou publication portant sur le Projet pendant la durée du Projet et les 12 mois qui suivent la fin du Projet. Toute communication ou publication sous quelque forme que ce soit devra mentionner le soutien financier de l'INSPE Lille - HdF avec son logo (le cas échéant) et lui être transmise pour information.

Article 7 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2021 pour la durée des engagements définis dans la présente convention. Elle reste en tout état de cause en vigueur tant que les parties ne se sont pas acquittées de leurs obligations réciproques.

Article 8 : MODIFICATION, AVENANT

Toute modification affectant un élément de la convention ou du Projet tels qu'un changement d'affectation, le départ et le remplacement du responsable scientifique du projet ou des changements dans les équipes ou établissements impliqués dans le Projet, devra obligatoirement être notifié au service recherche de l'INSPE Lille - HdF par écrit.

Toute autre modification et en particulier celles concernant les modalités de financement ou la durée d'exécution du Projet ou de la présente convention ne pourra être effectuée sans la rédaction préalable d'un avenant signé par chaque partie.

Article 9 : RESILIATION ET REVERSEMENT

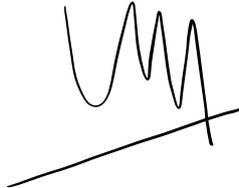
La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trente jours après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

L'INSPE Lille – HdF, composante de l'Université de Lille, se réserve le droit d'exiger le reversement partiel ou total de la subvention versée :

- Si le projet n'a pas été réalisé ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée conformément à l'objet de la présente convention ;
- Si les rapports scientifique et financier ne sont pas communiqués dans les conditions et délais mentionnés à l'article 4

Fait en 2 exemplaires originaux,

<p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Le Directeur de l'INSPE Lille - HdF</p> <p>Pr Sébastien JAKUBOWSKI</p>	<p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Le président de l'université de Lille</p> <p>Pr Jean-Christophe CAMART</p>
<p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Le responsable scientifique du projet</p> <p>CONDETTE Jean-François</p>	<p>Fait à</p> <p>Le..... Lille, le 24/11/2020</p> <p>Le directeur du laboratoire scientifique Laboratoire IRHIS UMR 8529</p>  <p>Charles MÉRIAUX</p>

Annexe – PROJET 2020
« Document de Candidature »

1. Identification précise du projet

A) Identité du projet

Titre du projet	Pour une approche historique des vulnérabilités enseignantes dans la classe et hors la classe (XIX ^e siècle-années 1980)
Acronyme (éventuellement)	
Mots clefs (maximum 5)	Histoire de la formation des enseignants –inspection- vulnérabilité enseignante – remédiations -

B) Résumé (10 lignes maximum)

En cas de sélection, ce résumé sera publié sur le site internet de l'INSPE Lille - HdF dans la rubrique « Recherche »

Dans la suite des projets soutenus sur les parcours des élèves en contextes et sur les modalités de leur inclusion dans le système scolaire tel qu'il se définit depuis le début du XIX^e siècle (2016-2018), dans la continuité du projet de 2019 qui portait plus largement sur les vulnérabilités éducatives mais qui n'a pas été développé entièrement (Covid-19), ce projet veut réduire la focale sur les seul-e-s enseignant-e-s pour analyser, au plus près des sources, les formes de vulnérabilité qu'ils rencontrent, à la fois dans le primaire et dans le secondaire, sur cette longue durée (XIX^e siècle-années 1980): vulnérabilité, passagère ou durable, liée à des difficultés de gestion de la classe, à des difficultés scientifiques, pédagogiques ou didactiques, mais aussi difficultés davantage « institutionnelles » liées aux contextes politiques changeants. Il s'agit aussi d'étudier la manière dont l'institution gère ces vulnérabilités, en réformant la formation initiale, en mettant en place de la formation continue alors qu'elle peut aussi user du déplacement d'office ou du licenciement. A l'évidence remédier à ces vulnérabilités enseignantes favorise l'inclusion des élèves.

C) Identification du porteur (coordinateur et laboratoire) du projet

Le coordinateur du projet doit être membre d'un laboratoire de recherche des Universités Régionales du périmètre de l'Académie de Lille.

Coordinateur (Nom, Prénom)	Jean-François CONDETTE
Titre/Grade	Professeur des universités en histoire contemporaine
Courriel	Jfrancois.condette@inspe-lille-hdf.fr Jeanfrancois.condette@wanadoo.fr Jeanfrancois.condette@univ-lille.fr
Téléphone	06 62 88 35 21
Institution de rattachement (nom et adresse)	Université de Lille (INSPE)
Laboratoire de rattachement (identifiant EA UMR, nom et adresse)	Laboratoire IRHIS UMR 8529 Université de Lille, CNRS Campus du Pont-de-Bois
Directeur du laboratoire (Nom, prénom et courriel de contact)	Charles MÉRIAUX, professeur en histoire médiévale charles.meriaux@univ-lille.fr

département de la Seine (1880-1914) », *Histoire de l'éducation*, n°118- 2008, p. 109-132.
- LEMBRE Stéphane, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères » 2016, n°668, 128 p.

2. Description du projet (3 pages maximum)

Les vulnérabilités enseignantes (France, XIX^e XX^e siècles)

1. Mise en contexte par rapport aux projets antérieurs

Dans la continuité des recherches scientifiques organisées depuis 2009 par l'axe 3 « Histoire de l'éducation et de la formation » du laboratoire CREHS de l'Université d'Artois (EA 4027) sur l'histoire des principaux acteurs éducatifs, journées d'études et colloques consacrés tour à tour aux personnels de direction des établissements scolaires et universitaires, aux personnels d'inspection, aux élèves (« pour une histoire renouvelée des élèves » : 9 journées d'études d'octobre 2016 à novembre 2019), **dans la continuité également du projet déposé en 2019 sur les difficultés et vulnérabilités des acteurs éducatifs sur les territoires (XIX^e-XX^e siècles) : entre indifférence, remédiation et prévention**, projet financé par l'INSPE de l'académie de Lille à hauteur de 8 000 € mais qui n'a vu qu'une réalisation partielle de ses objectifs à cause de l'épidémie de Covid 19 (voir ci-dessous), ce projet propose pour 2020 de recentrer l'analyse sur les seuls enseignant-e-s.

Deux changements majeurs sont introduits dans ce projet 2021-2022

a) Le changement du laboratoire porteur par le fait que Jean-François Condette a quitté le laboratoire CREHS de l'Université d'Artois pour revenir au laboratoire IRHiS de l'Université de Lille. C'est donc ce laboratoire désormais qui portera le projet, même si le lien de partenariat est établi avec l'ancien laboratoire, le CREHS de l'Université d'Artois par les collègues qui travaillent habituellement sur nos projets.

b) Il est décidé, au regard du contexte sanitaire incertain mais aussi par volonté de concentrer les analyses sur un champ plus réduit que l'an dernier, de se consacrer uniquement, pour 2021 sur les enseignants et les enseignantes. Cette question des vulnérabilités s'applique donc uniquement aux personnels enseignants du primaire et du secondaire), même si les élèves ne sont bien évidemment pas loin par l'examen des possibles vulnérabilités pédagogiques et didactiques de ces enseignants dans leur classe en général ou envers certains élèves de ces classes (plus en difficultés, aux comportements « instables », etc.). Pour rappel, et en renvoyant au projet soumis l'an dernier, ces notions de fragilités, de difficultés, de vulnérabilités des acteurs éducatifs – qu'ils soient élèves, étudiants ou enseignants – se déclinaient autour de cinq thèmes et des processus de remédiation qui les accompagnent.

- Elèves et pauvreté, précarité sociale des familles : Les élèves, leurs origines sociales et leurs parcours scolaires
- Elèves et difficultés scolaires, échec scolaire
- Elèves, orientation scolaire et professionnelle
- Étudiantes, étudiants, difficultés et vulnérabilités
- Vulnérabilités enseignantes

Il est décidé pour l'année 2021-2022 de concentrer les forces des équipes sur un seul de ces axes, celui des difficultés et vulnérabilités enseignantes

2. Problématique générale du projet

Les questions liées à la vulnérabilité se sont affirmées très récemment en particulier dans le champ du droit, de la santé et des sciences humaines, même si sa définition demeure composite, son application au champ historique, pour les périodes plus anciennes, pouvant aussi être problématique¹. « Le recours au concept de vulnérabilité est aujourd'hui généralisé au point que celle-ci est devenue une catégorie analytique à part entière : elle sert à désigner les publics cibles de l'action sanitaire et sociale comme les formes de pauvreté et de précarité et est indissociable de leur traitement par l'action

¹ Voir Axelle BRODIEZ-DOLINO, Isabelle Von BUELTZINGSLOEWEN, Benoît EYRAUD, Christian LAVAL et Bernard RAVON (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014.

publique, quand elle ne qualifie pas cette dernière. Autant dire que les vulnérabilités sont multiples et leurs sens parfois équivoques² ». Si le concept possède une portée très large, l'enfance, l'adolescence et l'éducation fournissent un terrain particulièrement important pour sa mobilisation et sa mise à l'épreuve. L'enfant et l'adolescent, donc aussi l'élève, sont par définition vulnérables car dépendants des adultes ; les personnes souffrant de handicaps divers mais aussi celles qui sont fortement fragilisées par la précarité sociale, la grande pauvreté entrent aussi dans cette catégorie. Le champ des possibles est ici très large. Dans le même sens, les personnels enseignants des différents degrés d'enseignement peuvent également rencontrer des difficultés qui les placent en situation de vulnérabilité et qui méritent d'être étudiées au niveau historique.

3. Problématique spécifique du projet et de ses enjeux : les vulnérabilités enseignantes

Si les élèves et leur famille peuvent rencontrer des difficultés, passagères ou plus durables, si des formes diverses de vulnérabilité sont identifiables sur les XIX^e-XX^e siècles, les difficultés peuvent aussi se rencontrer de l'autre côté de l'estrade ou du bureau, dans le personnel enseignant. Ces difficultés peuvent être de plusieurs types et nous n'en excluons aucune *a priori*. Pour les enseignantes et les enseignants – de la maternelle à la fin du secondaire – ces difficultés peuvent être directement liées à la classe et aux activités pédagogiques menées (manque d'autorité, usage de la violence, chahut par les élèves, compétences didactiques faibles de l'enseignant, etc.), au cadre scolaire plus général dans lequel elle/il travaille (problème de locaux scolaires, de manque de matériel pédagogique, milieu social peu réceptif), mais aussi à des pressions politiques ou religieuses locales exercées par certains notables ou par des parents d'élèves, pressions qui peuvent déboucher sur des demandes de mutations ou de renvois. Ces difficultés, ces vulnérabilités peuvent aussi être causées par l'intervention « inamicale » de leurs supérieurs hiérarchiques directs (chefs d'établissement, inspecteurs, etc.) alors que ceux-ci sont aussi, *a contrario*, les premiers à pouvoir proposer une offre rapide de remédiation. Ces vulnérabilités peuvent enfin être directement liées à des fragilités personnelles ou familiales extérieures à l'École mais qui influent sur l'état de l'enseignant(e).

Face à des vulnérabilités plurielles comment les enseignant(e)s s'organisent-ils/elles pour les surmonter et de quels outils de remédiation dispose l'institution (rôle de la formation initiale, de la formation continuée, rôle des corps d'inspection, du rectorat) pour tenir compte de ces éléments ? Entre formation continue, mutation forcée dans un autre lieu ou une autre fonction et suspension voire révocation, quelles politiques sont mises en place sur la longue durée des XIX^e-XX^e siècles ?

C'est ici inévitablement retrouver les questions liées à la formation professionnelle des enseignant(e)s. Si le cadre institutionnel est bien connu, dans ses grandes créations comme dans ses manques (histoire des écoles normales, des CPR, des ENNA, installation des IUFM etc.), si l'évolution du cadre légal des formations (les textes officiels) est aussi maîtrisée (voir bibliographie), d'autres dimensions méritent des études complémentaires : la définition précise de ces difficultés qui peuvent déboucher sur de fortes et durables vulnérabilités, la gestion des carrières de ces enseignants en difficulté et les stratégies mises en œuvre pour les faire progresser ou les « neutraliser » ; les savoirs et contenus de formation, à la fois théoriques et pratiques mais aussi les postures professionnelles recommandés à ces enseignants, selon les périodes et les espaces pris en considération, en tenant également compte de la dimension genrée de ces éléments pluriels.

4. Objectifs précis visés par le projet et résultats attendus

La bonne inclusion scolaire des élèves au sein de notre système éducatif nécessite que les enseignants, du primaire comme du secondaire, qui les encadrent au quotidien, soient en état de mener leurs activités enseignantes avec efficacité et confiance. On connaît les constats très actuels sur les vulnérabilités enseignantes, passagères ou plus durables, qui touchent les enseignants débutants comme les plus chevronnés, et qui sont liées à la non-remédiation de difficultés de gestion de la classe, à des faiblesses scientifiques dans le champ enseignés ou à des difficultés didactiques et pédagogiques. Mais on a trop souvent tendance à faire de ces difficultés et ces formes de vulnérabilités des réalités du seul temps présent, révélatrices de notre actualité très liée à la massification scolaire et aux « nouveaux publics » d'élèves. L'objectif majeur de cette recherche est de prendre de la profondeur chronologique

² Axelle BRODIEZ-DOLINO, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », Caisse nationale d'allocations familiales, revue *Informations sociales*, 2015/2 n° 188, pp. 10 à 18.

pour voir comment, de 1800 aux années 1980 environ (jusqu'aux IUFM ?), l'institution scolaire a détecté, pris en charge et remédié – ou pas – à ces vulnérabilités enseignantes qui existent déjà, pour la plupart d'entre elles, même si le contexte est bien évidemment différent.

-Il faut dès lors partir à la recherche de ces vulnérabilités pour mieux les identifier par une plongée dans les archives disponibles et qui sont nombreuses, en particulier les dossiers personnels des enseignants qui conservent les rapports réguliers d'inspection : difficultés pédagogiques ; difficultés personnelles ; difficultés institutionnelles selon les périodes prises en considération et lors des changements de régime. Un travail important est ici à réaliser collectivement sur les rapports d'inspection, mais aussi sur les possibles témoignages conservés par les récits de vie.

-il faut ensuite voir les « outils » dont dispose l'administration proche (chef d'établissement dans le secondaire, inspecteur primaire, directeur d'école) ou l'administration « un peu plus lointaine » que sont les inspecteurs pédagogiques régionaux (à partir de 1964) et les inspecteurs généraux (depuis 1802) pour prendre en compte, gérer ces vulnérabilités au service de l'enseignant en question mais aussi finalement des élèves. Il est alors important de revenir sur les modalités de réforme des formations initiales de cette période (1800-années 1980) quand cette formation existe (d'abord dans le primaire, beaucoup moins dans le secondaire jusqu'au début du XX^e siècle). Comment former les enseignants pour qu'ils échappent à ces possibles difficultés ? Quels éléments de formation continue sont aussi proposés sur la période pour remédier à ces vulnérabilités ?

5. Cadre(s) théorique(s), méthodologie(s) et sources employés

Comme pour le projet « Pour une histoire renouvelée des élèves », le travail ne pourra être opéré que sur plusieurs années, l'activité de recherche reposant sur de multiples dépouillements d'archives et de sources imprimées. Ce sont ces déplacements vers les archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) et départementales (quelques fonds ciblés : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine, etc.) mais aussi vers la Bibliothèque nationale de France (Paris) qui exigent des moyens. Il est important en effet, sur ces thèmes de recueillir un maximum de données et de les traiter ensuite collectivement. Les temps de restitution et de discussion s'opèrent dès lors, lors des journées d'études régulières où les collègues présentent l'avancée de leurs travaux, questionnés par les membres du groupe et le public présent. Cette forme de restitution est cependant insuffisante et nous tenons ensuite, une fois ces discussions opérées, à publier les meilleures contributions, remaniées, enrichies d'apports nouveaux autour de numéros spéciaux de revues et d'un ouvrage de synthèse qui permettent de pérenniser et de rendre visible les avancées de la recherche sur la thématique.

La méthodologie employée est celle des historiens, reposant sur le croisement des sources manuscrites et imprimées conservées dans les fonds d'archives. Pour la période plus proche, des entretiens semi-directifs peuvent aussi être menés et utilisés. Nous n'utilisons pas de cadres théoriques *a priori* mais les méthodes historiennes habituelles du croisement des sources archivistiques, imprimées et des ouvrages anciens et récents sur le sujet traité. Pour cette approche historique des vulnérabilités-difficultés enseignantes des XIX^e et XX^e siècles (jusqu'aux années 1980 environ), les sources principales sont plurielles :

-les dossiers de carrière des enseignants du secondaire (dossier de retraite) conservés dans la sous-série F17 des Archives nationales et qui regroupent à la fois tous les arrêtés de nomination d'un enseignant dans sa carrière, mais aussi la plupart des rapports d'inspection (nombreux jusqu'au début des années 1950), les rapports de notation annuelle des chefs d'établissement ainsi souvent qu'une pochette plus diverse comprenant de nombreux courriers personnels. Un double du dossier de carrière est conservé souvent en série 2 T des archives départementales de la ville siège académique (AD du Nord par exemple pour les enseignants du secondaire du Nord et du Pas-de-Calais)

-les dossiers de carrières des enseignants du primaire dans la série 1 T cette fois des archives départementales au moins jusqu'en 1940. Là encore de nombreux rapports d'inspections sont conservés. Le rapport d'inspection est à la fois un document très cadré, « convenu » par certains aspects qui en dit beaucoup sur les attentes de l'institution mais il est aussi très riche en informations pédagogiques.

-la presse syndicale et la presse pédagogique sont aussi à mobiliser sur ces difficultés-vulnérabilités enseignantes quand elle est conservée, même si elle doit bien sûre être mise à distance.

-les possibles rapports d'enquêtes, rapports ministériels, rapports des recteurs et des inspecteurs généraux sur les enseignants, leur recrutement, les concours, leur formation.

-les ouvrages anciens d'acteurs de l'instruction Publique-Education nationale qui font le récit de leur vie d'enseignant ou d'inspecteur ou de formateur. (autobiographies, récits de vie)

-nous recherchons également les traces des processus de formation des enseignants qui les préparent à de possibles difficultés d'enseignement ou qui tentent d'y remédier : archives des écoles normales (bien inventoriées pour notre région), archives de stages que faisaient les agrégatifs sur le terrain jusqu'en 1953 (création des centres pédagogiques régionaux : CPR) : nous les avons repérés aux Archives départementales du Nord ; archives des CPR (très compliqué à retrouver ; démarches en cours).

En histoire, nous sommes très dépendants de la localisation des fonds d'archives et une partie importante de nos sources sont dans les institutions publiques de conservation et ne sont pas numérisées. Il faut donc aller sur place en respectant de plus les règles de ces institutions (pas plus de 5 à 6 dossiers par jour etc.). Dès lors, ce qui coûte cher ce sont les déplacements en particulier vers les Archives nationales à Paris (Pierrefitte-sur-Seine) ou l'on trouve les archives du ministère et vers la Bibliothèque nationale de France, elle aussi à Paris. Divers déplacements sont aussi indispensables dans d'autres fonds d'archives ou de bibliothèques (Bibliothèque Diderot-ENS Lyon, etc.).

Quatre lieux concentrent des sources importantes pour notre problématique.

1 Les Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) qui conservent sur les deux siècles embrassés de très nombreux cartons de documents issus du ministère et des administrations académiques.

2 Les Archives départementales du Nord (Lille) et du Pas-de-Calais (Dainville) qui conservent également de nombreux dossiers et permettent d'enraciner le travail, en partie, sur l'académie de Lille.

3 La bibliothèque nationale de France François Mitterrand (Paris) qui conserve des richesses très nombreuses sur notre sujet en ce qui concerne les publications des acteurs éducatifs de l'époque mais aussi les articles de revues

4 Le musée national de l'éducation (MNE) de Rouen qui possède lui aussi de très importantes collections (JF Condette est membre de son conseil scientifique), à la fois d'ouvrages, d'objets, de travaux et de photographies.

6. Modalités pratiques de restitution, de valorisation et de diffusion des résultats

Sur le projet 2019 qui portait plus largement sur les vulnérabilités éducatives (élèves, étudiants, enseignants), deux journées sur les quatre prévues ont été menées à leur terme.

- 11 octobre 2019 : Journée d'études à Arras, maison de la recherche : *Les enseignantes en France : sexe, genre et identités (XVI^e-XX^e siècles). La construction d'une identité professionnelle. L'accès aux postes de direction* (responsable : Stéphanie Dauphin), 11 contributions ; actes en cours de publication aux Presses universitaires de Rennes

- 22 novembre 2019 : Journée d'études à Arras, maison de la recherche : S'orienter, être orienté : Choix et contraintes des parcours des élèves et des étudiants au XX^e siècle (responsables : Stéphane Lembré, Jérôme Krop et Jean-François Condette), 8 contributions.

- Vendredi 30 mars 2020 : La vie quotidienne des étudiant(e)s et leurs difficultés: (responsables : Mélanie Puche, doctorante au CREHS et JF Condette) ; la journée a été préparée ; elle regroupait 10 contributions très intéressantes ; elle a été reportée à cause du confinement puis annulée.

- vendredi 09 octobre 2020 : la journée d'études sur les vulnérabilités enseignantes projetée, n'a pas été lancée en raison des conditions sanitaires.

Les textes des meilleures contributions des journées du 22 novembre 2019 et du 30 mars 2020 seront réunis et mis en valeur dans un numéro Hors-série de la *Revue du Nord*. Le contrat a été signé et les fonds débloqués sur la somme attribuée au projet en 2019. Les textes rentrent peu à peu, la fermeture des archives ayant entraîné des retards dans la finalisation de nombreux textes.

Pour cet appel à projets 2020 et donc pour l'année 2021 (et 2022 certainement), nous organiserons une journée de restitution de notre travail en octobre 2021. Nous avons pensé, au départ, à en organiser deux, une en mars 2021 puis une autre en novembre 2021 mais au regard du contexte sanitaire et des nombreuses annulations de colloques et de journées entre janvier et juin 2021, nous préférons recentrer sur **une seule journée d'études en octobre 2021** sur les vulnérabilités enseignantes. Cela nous laissera aussi plus de temps pour aller aux archives et en bibliothèques. À terme, les textes les plus intéressants et novateurs seront réunis dans **un ouvrage**. Nous ne demandons

pas d'argent pour cet ouvrage ; il est déjà financé par l'appel à projet 2019. D'autres modalités de restitution sont aussi envisageables ; conférences, ateliers de restitution, etc. Le projet sera prolongé en 2022 avec d'autres journées d'études.

7. Brève revue de la littérature existante (et liée à l'approche historique des phénomènes étudiés)

- BRODIEZ-DOLINO Axelle, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », Caisse nationale d'allocations familiales, revue *Informations sociales*, 2015/2 n° 188, pp. 10 à 18.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle, Isabelle Von BUELTZINGSLOEWEN, Benoît EYRAUD, Christian LAVAL et Bernard RAVON (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014.
- CACOUAULT-BITAUD, *Professeurs... mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2007, 324 p.
- CHAPOULIE (Jean-Michel), *Les professeurs de l'enseignement secondaire: un métier, de classe moyenne*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de L'Homme, 1987, 407 p.
- CHARLES Frédéric, *Génération de normaliens et normaliennes instituteurs: évolution du recrutement des écoles normales parisiennes, des stratégies d'accès et des représentations de l'école et du métier (1955-1985)*, thèse, Paris 8, 1987.
- CONDETTE J-F (dir.), *Les personnels d'inspection. Contrôler, évaluer, conseiller les enseignants. Entre terrain local et logiques d'État. Retour sur une histoire* ; actes enrichis des deux journées d'études de l'Université d'Artois de 2014-2015, (15 contributions), Rennes, PUR, 2017, 365 p.
- CONDETTE J.-F., *Histoire de la formation des enseignants en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2007, 354 p.
- CONDETTE J.-F., « Présentation : Entre tabou et obsession. L'évaluation des enseignants », dans *L'évaluation des enseignants : histoire, modalités et actualités, Spirale, revue de recherches en éducation* (J.-F. CONDETTE, dir.), Lille 3, n° 49, janvier-juin 2012, pp. 3-24.
- COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, 361 p.
- GRANDIERE Marcel, *La formation des maîtres en France, 1792-1914*, Lyon, INRP, 2006. 221 p.
- GRANDIERE MARCEL, PARIS Rémi et GALLOYER Daniel, *La formation des maîtres en France, 1792-1914 · Recueil de textes officiels*, Paris, INRP, Education Histoire, 2007, 735 p. –le tome 2 (1914-1990) est en base numérique sur le site du LARHRA Lyon 2) : ressources numériques en histoire de l'éducation
- KROP Jérôme, *Les fondateurs de l'école républicaine. La première génération des instituteurs sous la IIIe République*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.
- KROP Jérôme, « Punitives corporelles et actes de brutalité dans les écoles primaires publiques du département de la Seine (1880-1914) », *Histoire de l'éducation*, n°118- 2008, p. 109-132.
- LANG VINCENT, *La professionnalisation des enseignants : sens et enjeux d'une politique institutionnelle*, Paris, PUF, 1999, 260 p.
- LEC Francis et LELIEVRE Claude, *Histoire vraie des violences à l'école*, Paris, Fayard, 2007, 322 p.
- LEMBRE Stéphane, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères » 2016, n°668, 128 p.
- LUC Jean-Noël, CONDETTE Jean-François et VERNEUIL Yves, *Histoire de l'enseignement en France (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, Armand Colin, 2020, 416 p.
- PROST Antoine (dir.), *La formation des maîtres de 1940 à 2010*, Rennes, PUR, 2014, 296 p.
- VERNEUIL Yves, *Les agrégés : histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, 367 p.

4. Budget prévisionnel et Demande financière

L'aide financière accordée aux projets sélectionnés sera versée au laboratoire porteur du projet pour le compte de l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une convention signée entre l'INSPE de Lille – HdF et la tutelle de gestion du laboratoire porteur. Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement dédiées aux travaux du projet engagées et acquittées pendant la durée de la convention (début décembre 2020 à fin décembre 2022). Il convient donc au laboratoire gestionnaire de bien respecter les échéances du calendrier d'exercice budgétaire 2022 de son établissement pour les dernières dépenses. Le montant du financement total accordé par l'INSPE de Lille – HdF ne pourra pas dépasser 10 000 € TTC par projet. Parallèlement, les volets « Matériel-Equipement nécessaire au projet », « Activités de recherche en lien avec le travail de collecte, de traitement, d'analyse et d'interprétation » et « Activités de recherche en lien avec la communication et valorisation des résultats de la recherche » sont limités à 2 000, 5 000 et 3 000 €/projet, respectivement. Toutes les demandes exceptionnelles au-delà de ce seuil doivent faire l'objet d'un argumentaire détaillé justifiant la dépense complémentaire. Un cofinancement du projet n'est pas obligatoire mais sera apprécié.

A) Budget du projet et Demande financière à l'INSPE de Lille – HdF

L'aide financière accordée aux projets sélectionnés sera exclusivement dédiée aux travaux du projet réalisables sur les exercices budgétaires 2021 et 2022. Le tableau budgétaire doit-être présenté à l'équilibre (Total dépenses = Aide demandée à l'INSPE de Lille – HdF + Cofinancements éventuels).

	POSTES de dépenses	Total par postes de dépenses (TTC en euros)	Aide demandée à l'INSPE de Lille – HdF (TTC en euros)	Cofinancement (le cas échéant) (TTC en euros)
Matériel-Équipement nécessaire au projet (jusqu'à 2 000 € max* / projet)	Matériel informatique	0	0	0
	Matériel de captation	0	0	0
	Logiciel spécifiques	0	0	0
	Matériel de stockage	0	0	0
	Autres (préciser)	0	0	0
	<i>Sous-total (matériel-équipement)</i>			
Activités de recherche en lien avec le travail de collecte, traitement, d'analyse et d'interprétation (jusqu'à 5 000 € max* / projet)	Frais de collecte (déplacements vers les archives et bibliothèques)	3 000	2 500	500 (IRHiS)
	Frais de traitement	0	0	0
	Frais d'analyse, d'interprétation	0	0	0
	Autres (préciser)	0	0	0
	<i>Sous-total (collecte, traitement analyse, interprétation)</i>			
Activités de recherche en lien avec la communication et valorisation de des résultats de la recherche (jusqu'à 3 000 € max*/projet)	Organisation d'un colloque, d'une journée d'études en octobre 2020	2 000	1500	500 (IRHiS)
	Participation à un colloque ou à une journée d'études extérieure	0	0	0
	Publication d'un ouvrage sur les vulnérabilités enseignantes au regard de l'histoire	Oui mais le projet est déjà financé sur le projet 2019 de l'INSPE avec contrat signé donc pas de frais nouveaux		
	Publication, mise en ligne de documents pédagogiques, de ressources numériques	0	0	0
	Autres (préciser)	0	0	0
	<i>Sous-total (communication-valorisation)</i>			
<i>*Toutes les demandes exceptionnelles au-delà de ce seuil doivent faire l'objet d'un argumentaire détaillé justifiant la dépense complémentaire.</i>				
TOTAL		5 000	4 000	1 000